

Le 18 janvier 2017

Monsieur Michel Germain  
Président de la commission  
Projet de construction d'un duc-d'Albe au quai garage de Tadoussac  
Bureau d'audiences publiques sur l'environnement  
575, rue Jacques-Parizeau, bureau 2.10  
Québec (Québec) G1R 6A6

**Objet :** Complément d'information demandé – courriel du 16 janvier 2017

Thème : Impacts des vibrations

---

**Complément d'information :**

« Est-ce que la STQ a considéré les impacts possibles des vibrations dues au battage sur les structures avoisinantes, dont le quai existant et la station de pompage? »

---

**Réponse :** Basée sur les expériences passées du consultant en fonçage et considérant les facteurs suivants, soit le nombre restreint de pieux, la distance de plus de 20 mètres entre le quai et les pieux du duc-d'Albe, la faible profondeur d'enfoncement des pieux avant d'atteindre le roc et finalement suite à l'examen des plans de construction du quai, le consultant ne s'attend pas à des impacts significatifs tant au niveau du quai que de la station de pompage.

Veuillez agréer, Monsieur, nos sincères salutations.

La directrice de la sécurité et de l'environnement,



Isabelle Beaudoin, B.A., SEAC